

Rôle du médecin de soins

Quelques conseils préalables

Pour tout patient en activité professionnelle, le médecin de soins peut, préalablement à la rédaction du certificat médical initial (CMI), orienter le patient vers son médecin du travail pour avis et conseils (avenir professionnel, choix du tableau, intitulé de la pathologie en lien avec le poste de travail occupé...).

Le médecin soignant peut communiquer des informations au médecin du travail dans le strict respect du secret médical, c'est à dire avec l'accord de son patient et par son intermédiaire.

Le patient peut retrouver les coordonnées de son médecin du travail sur l'avis d'aptitude ou sur l'attestation de suivi, remis lors de chaque visite médicale du travail.
([Annuaire SISTEPACA](#) [1])

Pour tout patient retraité, les répercussions de la déclaration d'une maladie professionnelle se posent principalement en termes d'indemnisation (plus ou moins importantes en fonction de l'incapacité).

Ce que doit faire le médecin

Remplir le [certificat médical initial](#) [2] à l'aide de l'imprimé Cerfa de la sécurité sociale pour les maladies professionnelles. Ce certificat médical est le même que celui pour un accident de travail (certificat en triple exemplaire) :

- Décrire les symptômes de la maladie : **si possible**, reprendre la désignation de la maladie figurant dans le tableau de maladie professionnelle concerné (exemple : ne pas mettre « polype vésical » mais « tumeur bénigne de la vessie » pour les tableaux 15ter ou 16bis). Toutefois, ne pas hésiter à remplir le certificat même si les termes exacts du tableau ne sont pas retrouvés ;
- Citer le risque auquel a été exposé le patient au cours de son activité professionnelle ;
- Renseigner la partie « Adresse de l'employeur » avec l'adresse de l'employeur actuel.

Il n'appartient pas au médecin qui remplit le certificat médical initial d'établir le lien de causalité entre maladie et exposition au risque.

Le médecin peut consulter en ligne notre [aide au remplissage](#) [3] du certificat médical initial de maladie professionnelle.

Links

[1] <http://sistepaca.org/annuaire>

[2] <http://www.sistepaca.org/sites/default/files/pdf/autres/certificat-medical-initial.pdf>

[3] <http://www.sistepaca.org/sites/default/files/documentation/CMI-aide-redaction.pdf>